



M.1793.10.28

M.02.BR.7

publication du dimanche 20 octobre heure de midi à haute voix , maximilien casier natif d' Ecques , y domicilié âgé de vingt quatre ans fils d' antoine manouvrier âgé de cinquante neuf ans et de marie Jeanne Saily âgée de cinquante un an d'Ecques et marie marguerite therese deplette veuve de pierre barbier âgée de trente ans fille de feu jacques bernard et d'idabelle charlotte troude âgée de cinquante cinq ans domiciliée à St nicolas

Aujourd'hui vingt huitieme jour d'octobre mil sept cent quatre vingt treize l'an deuxieme de la république française à neuf heures du matin pardevant moi jacques françois joseph lefebvre membre du conseil général de la commune de wizer nes département du pas de calais élu extraordinairement le neuf juin dernier pour rediger les actes destines à constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage d' une part maximilien joseph casiez âgé de vingt quatre ans cinq mois manouvrier natif d'Ecques département du pas de calais fils d' antoine françois et de marie Jeanne Saily domiciliés dans la municipalité d' Ecques meme departement d'autre part marie marguerite therese depledt veuve de pierre barbier âgée de vingt neuf ans six mois huit jours fille de feu jacques et de marie isabelle charlotte rose Troude la mariante domiciliée à wizernes département du pas de calais sa mere à saint nicolas également département du pas de calais les quels futurs conjoints étoient accom-

quatrième et dernier feuillet

pagés, de pierre may ami du mariant domicilié à Eques âgé de
vingt deux ans, Jean Jacques Hilmoine cabaretier âgé de
cinquante trois ans, François Joseph Coubiches boucher âgé
de quarante six ans, Albert Zenis âgé de vingt huit ans
manouvrier, ces trois derniers tous amis des parties domici-
liés tous dans cette municipalité, moi Jacques François
Joseph Lefebvre après avoir fait lecture en présence des
parties et d'édits témoins, de l'acte de naissance de Maximilien
Joseph Casig en date du dix sept de may mil sept cent quatre
vingt sept qui constate qu'il est né le vingt neuf may
mil sept cent soixante neuf dans la municipalité d'Eques
département du pas de calais, du mariage légitime d'Antoine
François Casig et de Marie Jeanne Sailli ci dessus dénom-
més, de l'acte de naissance de Marie Marguerite Thérèse
deplet en date du vingt six du présent mois et de cette année
précédente que Marie Marguerite Thérèse deplet est née le dix
neuf avril mil sept cent soixante quatre dans la muni-
cipalité de Saint Omer département du pas de calais
du légitime mariage entre Jacques deplet et Marie Isabelle
Charlotte Rose Broude, de l'acte de publication de promesse
de mariage entre les futurs conjoints dressé tant par
Jean Jacques Hilmoine membre du conseil général de cette
commune, en mon absence, le vingt de ce mois et affiché par
lui le même jour à la porte de la maison commune de cette
commune de villages que par Pierre François Louis
dumont officier public de la commune d'Eques qui a publié
et affiché les bans des parties le vingt octobre de cette
année comme il conste par l'attestation qu'il m'en a
envoyé; après cept que Maximilien Joseph Casig et Marie
Marguerite Thérèse deplet ont eu déclaré à haute voix de
prendre mutuellement pour époux j'ai prononcé au nom
de la loi que Maximilien Joseph Casig et Marie Marguerite
Thérèse deplet sont unis en mariage et j'ai dressé le présent
acte que les parties et les témoins ont signé ayant
déclaré ne savoir écrire, excepté Maximilien Casig, Pierre
may et Jean Jacques Hilmoine qui ont signé avec moi
fait en la maison commune de villages, jour, mois et an
rédit

J. J. Lefebvre officier public
Maximilien Joseph Casig, Pierre may
Jean Jacques Hilmoine

pagnés de pierre may, ami du mariant domicilié à Ecques âgé de vingt deux ans, jean jacques hilmoine cabaretier agé de cinquante trois ans, françois joseph coubriche berger agé de quarante six ans , albert reniez agé de vingt huit ans manouvrier, ces trois derniers tous amis des parties domiciliés tous dans cette municipalité, moi jacques francois joseph lefebvre après avoir fait lecture en présence des parties et desdits temoins ; de l'acte de naissance de maximilien joseph casiez en date du dix sept may mil sept cent quatre vingt sept qui constate qu'il est né le vingt neuf may mil sept cent soixante neuf dans la municipalité d' Ecques département du pas de calais, du mariage légitime d' antoine françois casiez et de marie jeanne Sailli ci dessus dénommés ; de l'acte de naissance de marie marguerite therese depledt en date du vingt six du présent mois et de cette année portant que marie marguerite therese depledt est née le dix neuf avril mil sept cent soixante quatre dans la municipalité de saint omer département du pas de calais du légitime mariage entre jacques depledt et marie isabelle charlotte rose Troude , de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé tant par jean jacques hilmoine membre du conseil général de cette commune, en mon absence, le vingt de ce mois et affiché par lui le meme jour à la porte de la maison commune de cette communauté de wizernes que par pierre françois louis dupont officier public de la commune d'Ecques qui a publié et affiché les bans des parties le vingt octobre de cette année comme il conste par l' attestation qu'il m'en a envoyé ; après aussi que maximilien joseph casiez et marie marguerite therese depledt ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux , j ai prononcé au nom de la loi que maximilien joseph casiez et marie marguerite therese depledt sont unis en mariage et j' ai dressé le présent acte que les parties et les témoins n'ont signé ayant déclaré ne savoir écrire , excepté maximilien casiez, pierre may et jean jacques hilmoine qui ont signé avec moi fait en la maison commune de wizernes, jours, mois et an susdits

j : f : j : lefebvre officier public

maximilien joseph casier pierre may
jean jacque hilmoine